



Enquête annuelle auprès des éditeurs et diffuseurs exclusifs de livres, 2000

Document confidentiel une fois rempli.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Veuillez conserver une copie pour vos dossiers.

If you prefer to receive this questionnaire in English, please call us toll free at:
1 877 540-3973



Pour usage du bureau seulement	
Code de réponse	<input type="text"/>
Rapport de vérification exécuté?	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>

Veuillez corriger le nom et l'adresse, s'il y a lieu.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Objectif de l'enquête

Cette enquête vise à fournir des statistiques sur les activités de tous les éditeurs et diffuseurs exclusifs de livres, sans égard au montant de revenus gagnés. Les résultats sont utilisés par le secteur privé et par tous les niveaux de l'administration publique afin de prendre des décisions éclairées déterminant les politiques et les programmes ayant trait à cette industrie.

Champ d'observation

L'enquête s'applique, au Canada, aux **éditeurs** dont les ouvrages sont inscrits au catalogue et à tous les **diffuseurs exclusifs** qui ont vendu des ouvrages publiés par d'autres.

L'édition de livres ou la diffusion exclusive doivent être l'une des activités de l'organisation.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées sur le questionnaire sont strictement confidentielles. Elles servent aux seules fins statistiques et sont publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

Accords de partage des données

Afin d'alléger le fardeau de déclaration et d'assurer l'uniformité des résultats, Statistique Canada a conclu un accord de partage des données avec les bureaux statistiques provinciaux et territoriaux. L'accord est conclu conformément à la *Loi sur la statistique* du gouvernement fédéral de même qu'aux lois provinciales et territoriales. Les données sont tenues confidentielles et servent aux seules fins statistiques.

1. Veuillez déclarer les données pour votre exercice financier se terminant entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001.

La présente déclaration porte sur

Nombre	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
000	005	001	001	001	001	001

mois du au

DÉFINITIONS

Un **éditeur de livres** est une entreprise ou une organisation qui choisit et prépare un ouvrage et qui a obtenu de l'auteur ou du titulaire des droits l'autorisation de le produire sous forme d'imprimé ou sous une autre forme. L'éditeur vend l'ouvrage par l'entremise de réseaux de distribution et assume les risques associés à la production.

Un **diffuseur exclusif de livres** distribue et vend des ouvrages publiés par une autre entreprise. Il fait fonction de représentant exclusif. Il assume habituellement les frais de marketing engagés pour les ouvrages dont il détient l'exclusivité.

2. Durant votre année financière, votre entreprise a-t-elle : (Cochez une seule case.)

002 1 Édité des livres 2 Agi à titre de diffuseur exclusif de livres 3 Exercé ces deux activités

4 Aucune de ces activités (veuillez décrire brièvement la nature de vos activités) S002

3. Indiquez le statut juridique de l'entreprise (Cochez une seule case.)

003 1 Entreprise individuelle non constituée en société 2 Société de personnes non constituée en société 3 Entreprise constituée à but lucratif 4 Entreprise constituée à but non lucratif

5 Coopérative 6 Coentreprise 7 Entreprise publique 8 Gouvernement

9 Autre (précisez) S003

4. Indiquez le pays où se trouvent les intérêts majoritaires de votre entreprise : (Cochez une seule case.)

006 1 Canada 2 France 3 Royaume-Uni 4 États-Unis 5 Autre (précisez) S006

Veuillez retourner le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe dans les **30 jours suivant la réception de l'envoi.**

Le questionnaire peut également être retourné par télécopieur à Statistique Canada à 1 800 755-1554. Statistique Canada vous informe qu'il peut y avoir un risque de divulgation des renseignements durant la transmission par télécopieur. Cependant, dès réception de votre envoi par télécopieur, Statistique Canada assurera le niveau de protection garanti à tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Pour en savoir plus ou pour obtenir de l'aide, veuillez téléphoner à la **Division des opérations et de l'intégration de Statistique Canada au 1-877-540-3973**. Veuillez indiquer le nom de l'enquête... **Éditeurs et diffuseurs exclusifs de livres.**

- Si vous n'avez pas de chiffres précis, veuillez donner vos estimations et l'indiquer dans la marge.
- Déclarez tous les montants en DOLLARS CANADIENS (\$ CAN).

SI VOUS ÊTES DIFFUSEUR EXCLUSIF ET NE PUBLIEZ PAS D'OUVRAGES, PASSEZ À LA QUESTION 5d.

5a. Nombres d'ouvrages édités ou réimprimés au Canada durant votre année financière selon la présentation matérielle. (Reportez-vous aux instructions à la fin du questionnaire).

	Type de présentation matérielle					TOTAL
	Imprimé	Audio	CD-ROM	Service en direct / livres électroniques	Autres – (précisez ci-dessous)	
1. Ouvrages édités (incluez les nouvelles éditions)	010	011	012	013	014	015
2. Ouvrages réimprimés	017	018	019	020	021	022

\$014 Précisez

\$021 Précisez

5b. Nombre d'ouvrages édités ou réimprimés au Canada selon la catégorie commerciale et la citoyenneté de l'auteur (des auteurs). (Reportez-vous aux instructions à la fin du questionnaire).

Catégorie commerciale	Ouvrages édités et réimprimés durant votre année financière			
	Auteurs canadiens		Ouvrages édités	
	Ouvrages édités	Ouvrages réimprimés	Ouvrages édités	Ouvrages réimprimés
1. Manuels scolaires				
Primaire et secondaire (dont les manuels de l'enseignant)	030	040	050	060
Postsecondaire	031	041	051	061
2. Livres pour la jeunesse	038	048	058	068
3. Littérature générale				
Format de poche	032	042	052	062
Couverture souple	033	043	053	063
Couverture rigide	034	044	054	064
4. Ouvrages savants	035	045	055	065
5. Ouvrages de référence	036	046	056	066
6. Ouvrages professionnels et techniques	037	047	057	067
7. TOTAL (case 039 + 059 = 015; case 049 + 069 = 022)	039	049	059	069

5c. Nombre de vos propres ouvrages inscrits au catalogue au Canada selon la catégorie commerciale et la citoyenneté de l'auteur (des auteurs). Incluez tous les ouvrages qui ont déjà été publiés et qui étaient en vente durant votre année financière. (Reportez-vous aux instructions à la fin du questionnaire).

Catégorie commerciale	Total de vos propres ouvrages inscrits au catalogue	
	Auteurs canadiens	Auteurs étrangers
1. Manuels scolaires		
Primaire et secondaire (dont les manuels de l'enseignant)	070	080
Postsecondaire	071	081
2. Livres pour la jeunesse	078	088
3. Littérature générale		
Format de poche	072	082
Couverture souple	073	083
Couverture rigide	074	084
4. Ouvrages savants	075	085
5. Ouvrages de référence	076	086
6. Ouvrages professionnels et techniques	077	087
7. TOTAL	079	089

5d. Nombre d'unités vendues durant votre année financière selon la catégorie commerciale.

1. Manuels scolaires

Primaire et secondaire (dont les manuels de l'enseignant)

Postsecondaire

2. Livres pour la jeunesse

3. Littérature générale

Format de poche

Couverture souple

Couverture rigide

4. Ouvrages savants

5. Ouvrages de référence

6. Ouvrages professionnels et techniques

7. TOTAL

Propres ouvrages de l'éditeur	Diffusion exclusive
160	170
161	171
168	178
162	172
163	173
164	174
165	175
166	176
167	177
169	179

SI VOUS ÊTES DIFFUSEUR EXCLUSIF ET NE PUBLIEZ PAS D'OUVRAGES, PASSEZ À LA QUESTION 7.

6a. Pour votre année financière, est-ce que tous les revenus de la vente de vos propres ouvrages ont été gagnés à travers d'un diffuseur exclusif?

- 095 1 Oui ► Passez à la question 6b.
 2 Non ► Passez à la question 7.

6b. Indiquez votre diffuseur exclusif (vos diffuseurs exclusifs). *Ne donnez que leur nom.*

096 _____

DÉFINITIONS

Ventes au Canada : Ventes d'ouvrages expédiés à une adresse à l'intérieur du pays. Excluez les ventes de droits au Canada. Déclarez-les à la question 12.

Ventes à l'exportation : Ventes de produits ayant traversé la frontière canadienne vers une destination extérieure. Excluez les ventes de droits à l'étranger. Déclarez-les à la question 12.

Autres ventes à l'étranger : Ventes de livres imprimés à l'étranger et vendus à l'extérieur du Canada à partir d'un emplacement à l'étranger (les livres ne traversent pas la frontière canadienne). Excluez les ventes de droits à l'étranger. Déclarez-les à la question 12.

7. Pour votre année financière, indiquez le **montant net des ventes** (excluant les ventes de droits) des ouvrages vendus. Pour vos propres ouvrages, indiquez seulement ceux édités au Canada. **Excluez les ventes de droits.**

1. Ventes au Canada
2. Ventes à l'exportation
3. Autres ventes à l'étranger (reportez-vous aux définitions ci-dessus)
4. **Total**

Propres ouvrages de l'éditeur	Ouvrages vendus en diffusion exclusive		Total
	Pour un éditeur étranger	Pour un éditeur canadien	
101 \$	106 \$	111 \$	116 \$
102	107	112	117
103	108	113	118
105	110	115	120

8. Pour votre année financière, indiquez le **montant net des ventes** (excluant les ventes de droits) des ouvrages vendus selon la **langue** et leur **destination**. Pour vos propres ouvrages, indiquez seulement ceux édités au Canada.

1. Anglais seulement . . .
2. Français seulement . .
3. Autre (*précisez*) \$153
4. **TOTAL** (case 129=101, 134=116, 139=102, 144=117, 149=103, 154=118) . .

Ventes au Canada		Ventes à l'exportation		Autres ventes à l'étranger	
Propres ouvrages de l'éditeur	Total (propres ouvrages et diffusion exclusive)	Propres ouvrages de l'éditeur	Total (propres ouvrages et diffusion exclusive)	Propres ouvrages de l'éditeur	Total (propres ouvrages et diffusion exclusive)
125 \$	130 \$	135 \$	140 \$	145 \$	150 \$
126	131	136	141	146	151
128	133	138	143	148	153
129	134	139	144	149	154

9. Pour votre année financière, indiquez le montant **net des ventes** (excluant les ventes de droits) selon la **catégorie commerciale** et la **citoyenneté** de l'auteur.

9a. Propres ouvrages de l'éditeur : Ventes au Canada (excluez les ventes de droits)

Catégorie commerciale	Auteurs canadiens \$	Auteurs étrangers \$	Total, ventes au Canada \$
1. Manuels scolaires	801	831	841
Primaire et secondaire (dont les manuels de l'enseignant)	802	832	842
Postsecondaire	809	839	849
2. Livres pour la jeunesse	803	833	843
3. Littérature générale			
Format de poche	804	834	844
Couverture souple	805	835	845
Couverture rigide	806	836	846
4. Ouvrages savants	807	837	847
5. Ouvrages de référence	808	838	848
6. Ouvrages professionnels et techniques	810	840	850
7. TOTAL (case 850=101 de la question 7)			

9b. Propres ouvrages de l'éditeur : Ventes à l'exportation (excluez les ventes de droits)

Catégorie commerciale	Auteurs canadiens \$	Auteurs étrangers \$	Total, ventes à l'exportation \$
1. Manuels scolaires	861	891	901
Primaire et secondaire (dont les manuels de l'enseignant)	862	892	902
Postsecondaire	869	899	909
2. Livres pour la jeunesse	863	893	903
3. Littérature générale			
Format de poche	864	894	904
Couverture souple	865	895	905
Couverture rigide	866	896	906
4. Ouvrages savants	867	897	907
5. Ouvrages de référence	868	898	908
6. Ouvrages professionnels et techniques	870	900	910
7. TOTAL (case 910=102 de la question 7)			

9b(i) Propres ouvrages de l'éditeur : Ventes à l'exportation selon la destination (excluez les ventes de droits)

	Ventes à l'exportation \$
1. É.-U.	880
2. R.-U.	881
3. France	882
4. Asie	883
5. Amérique du Sud et Amérique centrale	884
6. Autres (précisez) <input type="text" value="S885"/> <input type="text"/>	885
7. Total (case 886=910=102)	886

9c. Propres ouvrages de l'éditeur : Autres ventes à l'étranger (excluez les ventes de droits)

Catégorie commerciale	Auteurs canadiens \$	Auteurs étrangers \$	Total, autres ventes à l'étranger \$
1. Manuels scolaires	921	951	961
Primaire et secondaire (dont les manuels de l'enseignant)	922	952	962
Postsecondaire	929	959	969
2. Livres pour la jeunesse	923	953	963
3. Littérature générale			
Format de poche	924	954	964
Couverture souple	925	955	965
Couverture rigide	926	956	966
4. Ouvrages savants	927	957	967
5. Ouvrages de référence	928	958	968
6. Ouvrages professionnels et techniques	930	960	970
7. TOTAL (case 970=103 de la question 7)			

9d. Ouvrages diffusés en exclusivité : Ventes au Canada (excluez les ventes de droits)

Catégorie commerciale	Auteurs canadiens \$	Auteurs étrangers \$	Total, ventes au Canada \$
1. Manuels scolaires	240	250	260
Primaire et secondaire (dont les manuels de l'enseignant)	241	251	261
Postsecondaire	245	255	265
2. Livres pour la jeunesse	242	252	262
3. Littérature générale			
Format de poche	243	253	263
Couverture souple	244	254	264
Couverture rigide	246	256	266
4. Ouvrages savants	247	257	267
5. Ouvrages de référence	248	258	268
6. Ouvrages professionnels et techniques	249	259	269
7. TOTAL (case 269=106 + 111 à la question 7)			

10. Montant net des ventes au Canada des ouvrages dont vous assurez l'édition ou la diffusion exclusive, selon la **catégorie de client** (excluez les ventes de droits).

Ventes en gros

1. Ventes auprès des diffuseurs exclusifs, distributeurs, grossistes et demi-grossistes

Ventes auprès des détaillants

2. Librairies agréées (au Québec seulement)
3. Autres librairies indépendantes
4. Librairies d'université et de collège
5. Librairies à succursales multiples
6. Détaillants sur Internet (indiquez les ventes à partir du propre site Web de l'éditeur à la ligne 16 ci-dessous)
7. Magasins à rayons multiples, épicerie, disquaires et pharmacies
8. Maisons de vente par correspondance et les clubs de livres
9. Entrepôts-clubs et magasins de rabais
10. Autres détaillants

Total partiel : Détaillants (somme des cases 374 à 378)

Établissements

11. Bibliothèques gouvernementales et spécialisées
12. Bibliothèques publiques
13. Établissements d'enseignement primaire et secondaire (y compris bibliothèques)
14. Établissements d'enseignement postsecondaire (y compris bibliothèques)
15. Autres établissements et agences

Total partiel : Établissements (somme des cases 380 à 393)

Autres

16. Grand public (indiquez les ventes à des maisons de vente par correspondance ou à des clubs de livres à la ligne 8 ci-dessus)
17. Autres

Total partiel : Autres (cases 385 + 386)

Total (case 389 = 116 de la question 7)

Ventes au Canada	
	345 \$
374 \$	
390	
375	
376	
372	
377	
379	
373	
378	
	346
380	
381	
383	
384	
393	
	348
385	
386	
	349
	389

- 11.** Pour votre année financière, indiquez le montant versé au chapitre des **droits d'auteur** par la suite de la **vente d'ouvrages** selon la citoyenneté de l'auteur (des auteurs)

À des citoyens canadiens	À des citoyens étrangers	Total
392 \$	394 \$	391 \$

- 12a.** Pour votre année financière, indiquez les **recettes** découlant des **ventes de droits** (voir instructions à la fin du questionnaire)
- 12b.** Pour votre année financière, indiquez les **dépenses** engagées pour l'**acquisition de droits**, y compris les paiements aux auteurs, aux agents, à d'autres éditeurs et autres frais d'acquisition

Au Canada	À l'étranger	Total
409 \$	414 \$	419 \$
424	434	429

- 13.** Les **subventions** et l'**aide financière non remboursable** selon les sources suivantes pour votre année financière (édition de livres ou activités de diffusion exclusive **seulement**).

1. Gouvernement fédéral
- Ministère du Patrimoine canadien (Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition)
- Conseil des Arts du Canada
- Association pour l'exportation du livre canadien (AELC)
- Autres sources fédérales (précisez)
2. Fédération canadienne des sciences humaines et sociales
3. Gouvernements et conseils des arts provinciaux
4. Autres sources non-fédérales (précisez)
5. **Total des subventions octroyées**

\$
481
482
487
483
484
485
486
489

Avez-vous reçu des recettes découlant d'activités autres que l'édition et la diffusion exclusive de livres?

- Oui** ► Complétez **À LA FOIS** les cases ombragées de couleur **BLANCHE** et celles de couleur **VERTE**.
 Dans les cases **BLANCHES** → Indiquez les recettes et les dépenses découlant de **toutes** les activités de cette unité commerciale.
 Dans les cases **VERTES** → Indiquez la portion de vos recettes et de vos dépenses attribuables **seulement** à l'édition de livres et aux activités de diffuseur exclusif.
- Non** ► Complétez les cases **BLANCHES SEULEMENT**.

14. Recettes de toutes les sources pour l'année financière.

	\$	\$	
1. Montant net des ventes de vos propres ouvrages et des ouvrages vendus en diffusion exclusive (ventes de livres seulement)	602		Portion qui est attribuable à l'édition de livres et aux activités de diffuseur exclusif \$
(a) Imprimé	605		
(b) Audio	606		
(c) CD-ROM	607		
(d) service en direct / livres électroniques	609		
(f) Ventes totales de vos propres ouvrages et des ouvrages vendus en diffusion exclusive (déduction faite des retours) (additionnez les montants déclarés aux lignes 1(a) à 1(e)) (= case 120 à la question 7)	1650	650	
2. Ventes de droits (portion des livres = case 419 à la question 12a)	1603	603	
3. Ventes de tous les autres biens et services produits (y compris les périodiques et autres documents édités)	1651	651	
Nommez les principaux articles S1651			
4. Total des ventes des biens et services produits (additionnez les montants déclarés aux lignes 1(f), 2 et 3)	1652	652	
5. Subventions reconnues comme recettes (portion des livres = case 489 à la question 13)	1604	604	
6. Toutes les autres recettes d'exploitation (Excluez les revenus en intérêts et dividendes. Veuillez déclarer ce montant dans cette section à la ligne 8, « Recettes hors exploitation »)	1608	608	
Nommez les principaux articles S1608			
7. Total des recettes d'exploitation (additionnez les montants déclarés aux lignes 4 à 6)	1653	653	
8. Recettes hors exploitation (p.ex., revenus en intérêts, dividendes)	1654	654	
9. Total des recettes (additionnez les montants déclarés aux lignes 7 et 8)	1610	610	

15. Coût des ouvrages vendus à titre d'éditeur, de diffuseur exclusif et coût des autres documents édités (p.ex., périodiques, cartes, calendriers). N'en soustrayez pas les subventions. Indiquez les dépenses en droits d'auteur et le coût des droits achetés à la question 16 aux lignes 3 et 4.

	Vos propres ouvrages	Ouvrages en diffusion exclusive	Autres documents édités	Total
Coût des ouvrages				
1. Stocks d'ouverture	500 \$	507 \$	1500 \$	1512 \$
2. Achats (y compris frais de transport, de douane et de courtage)	501	508	1501	1513
3. Coût de production (y compris tous les coûts directs se rapportant à la fabrication des livres) et les coûts de prépublication amortis (édition et conception)				5140
(a) main-d'oeuvre				5141
(b) services d'édition et de conception (p. ex., employés contractuels, pigistes)				5142
(c) frais de services d'impression à contrat (p. ex., papier, impression et reliure)				5143
(d) frais de services de traitement de film				5144
(e) matériaux pour l'impression interne (p. ex., papier, encre)				5149
(f) Tous les autres coûts de production (<i>précisez</i>) S5149				
(g) Coût total de production (case 1514 = somme des lignes 3(a) à 3(f)) ..	502		1502	1514
4. Stocks de fermeture (moins amortissement ou diminution de valeur)	504	509	1504	1516
5. Coût des ouvrages vendus (additionnez les montants déclarés à 1,2 et 3(g) et soustrayez le montant de la ligne 4)	506	511	1506	1518
6. Indiquez le pourcentage des coûts de production de vos propres ouvrages (ligne 3(g), case 502) faits hors du Canada	526		%	

Avez-vous reçu des recettes découlant d'activités autres que l'édition et la diffusion exclusive de livres?

- Oui** ► Complétez **À LA FOIS** les cases ombragées de couleur **BLANCHE** et celles de couleur **VERTE**.
 Dans les cases **BLANCHES** → Indiquez les recettes et les dépenses découlant de **toutes** les activités de cette unité commerciale.
 Dans les cases **VERTES** → Indiquez la portion de vos recettes et de vos dépenses attribuables **seulement** à l'édition de livres et aux activités de diffuseur exclusif.
- Non** ► Complétez les cases **BLANCHES SEULEMENT**.

16. Pour votre année financière, veuillez dresser l'état des résultats pour toutes les activités (voir les instructions à la fin du questionnaire).

Portion qui est attribuable à l'édition de livres et aux activités de diffuseur exclusif

Recettes

1. **Total des recettes**
 (case 1656 = 1610 à la question 14 / case 656 = 610 à la question 14)

\$	
1656	656

Coût des ventes

2. Coût des ouvrages vendus
 (case 1611 = 1518 à la question 15 / case 611 = 506 + 511 à la question 15)
3. Dépenses en droits d'auteur par suite de la vente d'ouvrages
 (portion des livres = case 391 de la question 11)
4. Coût des droits achetés (portion des livres = case 429 de la question 12b)
5. Coûts des autres biens à l'exclusion des livres achetés pour la revente
 (p. ex., jouets)
6. Tous autres coûts reliés aux ventes
7. Coût total des ventes (somme des lignes 2 à 6)

1611	611
1612	612
1613	613
1657	657
1658	658
1620	620

Frais d'exploitation (omettez les dépenses déjà déclarées dans le coût des ventes ci-dessus)

8. **Frais d'édition**
- (a) main-d'oeuvre
- (b) achat de services d'édition
- (c) toutes autres dépenses reliées à l'édition

\$	
6240	
6241	
6249	
1624	624

9. **Frais de conception et de production**
- (a) main-d'oeuvre
- (b) achat de services de conception et de production
- (c) toutes autres dépenses reliées à la conception et à la production
- (d) **total des dépenses de conception et de production**

6250	
6251	
6259	
1625	625

10. **Exécution de commandes, entreposage et expédition**
- (a) main-d'oeuvre
- (b) achat de services d'exécution de commandes, d'entreposage et d'expédition
- (c) frais d'affranchissement et de messagerie
- (d) matériel d'expédition et d'emballage (p. ex., palettes et boîtes pliantes)
- (e) tous autres frais d'exécution de commandes, d'entreposage et d'expédition (incluant les pertes pour les exemplaires endommagés)
- (f) **total des dépenses d'exécution de commandes, d'entreposage et d'expédition**

6260	
6261	
6262	
6263	
6269	
1626	626

11. **Marketing, ventes, promotion et publicité**
- (a) main-d'oeuvre
- (b) publicité
- (c) honoraires (commissions) payés à des agents et des courtiers du commerce en gros ou en détail
- (d) frais de déplacement, de repas et de divertissements
- (e) tous les autres frais de marketing, ventes, promotion et publicité (incluant le coût des exemplaires distribués gracieusement)
- (f) **total des frais de marketing, ventes, promotion et publicité**

6270	
6271	
6272	
6273	
6279	
1627	627

Pourquoi avons-nous besoin d'une section si détaillée concernant les dépenses?
 Les éditeurs de livres achètent du matériel, des biens et des services des autres secteurs de l'économie. La rentabilité de l'industrie de l'édition peut être affectée par des changements dans le coût des items principaux qui constituent ses dépenses, que ces changements proviennent de politiques gouvernementales ou de fluctuation des prix dans les autres secteurs. Les données sur le coût de vos achats démontrent l'impact des autres secteurs sur le rendement de votre industrie. Pour mesurer cet impact, les analystes ont besoin de la valeur de vos achats.

12. Frais d'occupation

- (a) main-d'oeuvre
- (b) location ou location à bail de locaux à bureau
- (c) services publics
- (d) primes d'assurances des biens
- (e) impôts fonciers
- (f) achat de services d'entretien, de conciergerie et de réparation d'immeubles
- (g) tous les autres frais reliés à l'occupation (incluant l'intérêt sur une hypothèque)
- (h) **total des frais d'occupation**

\$	\$
6210	
6211	
6212	
6213	
6214	
6215	
6219	
1621	621

Portion qui est attribuable à l'édition de livres et aux activités de diffuseur exclusif
\$

13. Frais d'administration

- (a) main-d'oeuvre
- (b) téléphone et autres frais de télécommunications
- (c) paiements à un bureau de placement ou à un service de location de personnel
- (d) services juridiques, services d'experts-comptables et services de vérification
- (e) autres frais de services professionnels et commerciaux
- (f) formation et éducation des employés
- (g) fournitures de bureau (à l'exclusion des dépenses en immobilisations)
- (h) location et location à bail de matériel de bureau (p. ex., photocopieur et ordinateur)
- (i) dépenses d'automobile (y compris la location et la location à bail, les frais de carburant)
- (j) achat de services d'entretien et de réparation de matériel et de véhicules
- (k) primes d'assurance (à l'exclusion de l'assurance des biens)
- (l) taxes professionnelles, licences et permis
- (m) tous les autres frais d'administration
- (n) **total des frais d'administration**

6280
6281
6282
6283
6284
6285
6286
6287
6288
6291
6292
6293
6299
1628

1628	628
-------------	------------

14. Amortissement (à l'exclusion des stocks)

1622
1631
1614
1623
1629

622
631
614
623
629

15. Frais de gestion payés au bureau central ou à une société affiliée

16. Mauvaises créances

17. Intérêts et frais bancaires (avant subventions pour intérêts sur prêt)

18. Tous les autres frais d'exploitation (*précisez*)

Nommez les principaux articles \$1629

19. **Total des frais d'exploitation (à l'exclusion du coût des ventes)** (somme des lignes 8 à 18)

1630
1632

630
632

20. **Total des frais** (somme des lignes 7 (coût total des ventes) et 19 (total des frais d'exploitation))

Profit (perte)

21. Profit (perte) avant impôts et postes extraordinaires (ligne 1 moins ligne 20)

22. Provision pour impôts (s'il y a un remboursement, inscrivez comme négatif)

23. Profit net (perte nette) avant postes extraordinaires (ligne 21 moins ligne 22)

24. Postes extraordinaires nets d'impôts

25. **Profit net (perte nette)** (ligne 23 + ligne 24)

1640
1641
1642
1643
1645

640
641
642
643
645

17. Quel est le montant net des ventes et quel est le nombre de livres retournés à votre entreprise durant l'année financière?

Montant net des ventes \$	Nombre
668 <input type="text"/>	669 <input type="text"/>

18. Nombre moyen d'employés et total des salaires et des honoraires versés durant la période de déclaration (voir les instructions à la fin du questionnaire).

			Portion qui est attribuable à l'édition de livres et aux activités de diffuseur exclusif	
	Nombre	\$	Nombre	\$
1. Salariés				
(a) salaires de tous les employés pour qui vous avez émis un T4 (y compris les paies de vacances, les gratifications et les commissions)	1527	1543	527	543
(i) employés à temps plein	1528	1544	528	544
(ii) employés à temps partiel				
(b) portion de l'employeur des avantages sociaux (y compris les contributions de l'employeur aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance-emploi, aux caisses de retraite et aux régimes d'indemnisation des accidents de travail)		1545		545
(c) total de la rémunération de la main-d'oeuvre (employés) (case 1546 = somme des cases sur la main-d'oeuvre de la question 15 (ligne 3a) et de la question 16 (lignes 8a + 9a + 10a + 11a + 12a + 13a)		1546		546
2. Employés contractuels	1541	1557	541	557
3. Propriétaires actifs et/ou associés actifs d'entreprises non constituées en personne morale	1542		542	
4. Bénévoles et employés non rémunérés	1529		529	

19. Répartition du total des ventes de tous les ouvrages (déduction faite des retours) selon l'emplacement des clients.

Les données sur vos revenus selon le type de clients nous permettront d'améliorer les renseignements dont nous disposons sur les origines des demandes de services et de biens. Nous reconnaissons qu'il peut être difficile de répondre à la question et, c'est pourquoi nous vous encourageons à nous formuler des suggestions sur la façon de l'améliorer à la section « Commentaires » à la page 12.

Indiquez le pourcentage des « ventes totales de vos propres ouvrages et des ouvrages vendus en diffusion exclusive (déduction faite des retours) » déclarées à la question 14 à la ligne 1(f), selon l'emplacement des clients à qui les ouvrages ont été livrés (en se basant sur l'adresse d'expédition).

Clients au Canada	%
1. Terre-Neuve	8400
2. Île-du-Prince-Édouard	8415
3. Nouvelle-Écosse	8405
4. Nouveau-Brunswick	8410
5. Québec	8420
6. Ontario	8425
7. Manitoba	8430
8. Saskatchewan	8435
9. Alberta	8440
10. Colombie-Britannique	8445
11. Yukon	8455
12. Territoires du Nord-Ouest (à l'exclusion du Nunavut)	8451
13. Nunavut	8452

Clients à l'étranger (exportations)	%
14. États-Unis	8465
15. Mexique	8470
16. Amériques centrale et du Sud	8462
17. Europe de l'Ouest	8468
18. Europe de l'Est	8469
19. Afrique	8464
20. Moyen-Orient	8466
21. Asie	8471
22. Australie, Nouvelle-Zélande	8467
23. Tous les autres pays	8476
Total (somme de 1 à 23)	100%

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Veillez déclarer les paiements et les recettes provenant **seulement de vos activités d'éditeurs et de diffuseurs exclusifs de livres.**

Cette section concerne **les opérations financières internationales** reliées aux:

- (a) Recettes provenant de l'étranger pour la vente de propriété intellectuelle et de services;
- (b) Paiements faits directement à des sources étrangères pour de la propriété intellectuelle et des services.

Veillez inclure les opérations avec des sociétés associées à l'étranger, y compris une société mère, des succursales et des filiales, mais exclure les opérations internationales de vos sociétés associées situées à l'étranger.

N'incluez pas les importations et exportations de marchandises (ces dernières sont déclarées à la question 9b).

DÉFINITIONS

Les ventes et les achats de services comprennent les paiements internationaux reçus ou faits en échange de biens intangibles.

On entend par **propriété intellectuelle** (PI) les droits d'auteur applicables aux livres. Les droits peuvent faire l'objet de licences ou être vendus à des fins particulières en retour de redevances, de droits découlant de la concession de licences ou des recettes de droits d'auteur. Les opérations de PI comprennent les paiements faits à des éditeurs de livres et les paiements provenant d'éditeurs de livres ainsi que :

- ◆ **les droits de coédition** qui représentent un investissement financier conjoint par au moins deux éditeurs, pour concevoir, produire et imprimer, sous leurs marques respectives, des ouvrages individuels ou en série à vendre sur leurs marchés respectifs;
- ◆ **les droits de traduction** pour publier un ouvrage dans une autre langue et le distribuer à l'intérieur d'un territoire déterminé et qui sont déclarés avec les droits de coédition et avec **les autres droits** qui comprennent les droits d'un territoire de même langue, les droits sur les éditions brochées, sur les périodiques, sur des condensés, adaptations, des oeuvres dramatiques et

oeuvres documentaires (cinéma, théâtre, radio, etc.), le marchandisage, les clubs de livres, les anthologies, les citations, les feuillets, les reproductions mécaniques et reprographiques, les ouvrages électroniques, les récitations publiques, les enregistrements vidéo, les droits sur les ouvrages pour aveugles et pour personnes incapables de lire les imprimés et les licences de réimpression, etc.

On entend par **services culturels** la création, la production, la fabrication et la distribution (en gros et en détail) de produits culturels. Dans le cas des activités d'éditeurs et de diffuseurs exclusifs de livres, ces services culturels comprennent l'écriture, l'impression, la publicité, les services de rédaction-révision, la traduction, la présentation matérielle et les services de distribution achetés ou vendus à l'étranger, etc.

Les services non-culturels sont les services contribuant aux opérations de l'établissement du répondant, mais qui ne contribuent pas directement à la création de produits culturels. Pour les activités d'éditeurs et de diffuseurs exclusifs de livres, ces services non-culturels comprennent les services informatiques, la location de matériel, les services de gestion, les voyages et l'hébergement (par exemple, pour le marketing et les foires de livres à l'étranger), les services de comptabilité, d'opérations bancaires, de formation et d'assurance, etc.

20a. Recettes provenant de l'étranger

- 1. États-Unis
- 2. Royaume-Uni
- 3. France
- 4. Asie
- 5. Amérique du Sud et Amérique centrale
- 6. Autres (précisez)
- 7. Total

Propriété intellectuelle - recettes provenant des redevances et des ventes de droits	Ventes de services		Total
	Culturels	Non-culturels	
700 \$	710 \$	720 \$	730 \$
701	711	721	731
702	712	722	732
703	713	723	733
704	714	724	734
708	718	728	738
709	719	729	739

20b. Paiements à l'étranger

- 1. États-Unis
- 2. Royaume-Uni
- 3. France
- 4. Asie
- 5. Amérique du Sud et Amérique centrale
- 6. Autres (précisez)
- 7. Total

Propriété intellectuelle - droits et redevances versés	Achats de services		Total
	Culturels	Non-culturels	
750 \$	760 \$	770 \$	780 \$
751	761	771	781
752	762	772	782
753	763	773	783
754	764	774	784
758	768	778	788
759	769	779	789

21. Indiquez la **municipalité** et la **province ou territoire** où l'éditeur ou le diffuseur exclusif de livres exerce son activité, et le code postal correspondant.

Municipalité
009

Province ou territoire

Code postal
028

Réservé au bureau
007

22. Indiquez l'année où cette organisation est entrée en activité au Canada.

004

23. Indiquez votre numéro de compte enregistré de TPS à neuf chiffres.

008

24. Quelle est l'adresse du site Web de votre organisation?

663 WWW.

Attestation

Autant que je sache, le contenu de cette déclaration est exact.

Signature

Date Année Mois Jour

661

Titre de la personne qui a rempli le questionnaire
004

003A M. Mme Mlle

Prénom Nom de famille

003

Téléphone Ind. régional N° de téléphone Extension 660

N° de télécopieur Ind. régional 653

652

Adresse électronique

662

Commentaires

1. Combien de temps avez-vous mis à recueillir les données et à remplir le présent questionnaire? 664 heures

2. Nous vous invitons à nous formuler des commentaires sur ce questionnaire concernant les sujets suivants :

- le contenu du questionnaire
- de nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie
- la langue du questionnaire
- l'utilisation de terminologie commerciale
- la clarté des questions
- l'ordre et le déroulement des questions
- le moment de réception du questionnaire
- les possibilités de déclaration des données par voie électronique
- autres sources de données permettant de réduire le fardeau de réponse
- les progiciels de gestion généraux (technologie autre que technologie de marque) en usage

Nous vous remercions de votre collaboration

Vous pouvez consulter les publications de Statistique Canada dans les bureaux régionaux de Statistique Canada et dans toutes les bibliothèques d'envergure. Vous pouvez également visiter notre site Web à l'adresse www.statcan.ca

QUESTIONS

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour remplir ce questionnaire, veuillez communiquer avec la **Division des opérations et de l'intégration de Statistique Canada au 1 877 540-3973**.

Veuillez indiquer le nom de l'enquête,
Éditeurs et diffuseurs exclusifs de livres.

INSTRUCTIONS

Ce qu'il faut déclarer comme livres:

Veuillez inclure:

- (a) les imprimés non périodiques ayant au moins 49 pages de texte ou d'illustrations, sans compter les couvertures, quelle qu'en soit la présentation;
- (b) les imprimés non périodiques ayant moins de 49 pages, comme un livre pour la jeunesse ou un recueil de poésie, qui constitue un livre selon vous;
- (c) les ouvrages édités sous forme d'imprimé, de bande audio, de CD-ROM, de service en direct, livres électroniques, ou d'autres supports;
- (d) les ouvrages édités sous forme d'original destiné à être reproduit par l'acheteur, comme les documents pédagogiques;
- (e) les atlas.

Veuillez exclure:

- (a) les publications destinées à des fins publicitaires (catalogues commerciaux, prospectus, publicités, etc.);
- (b) les livres d'instructions pour l'assemblage ou le fonctionnement de machines, d'appareils ménagers, etc., vendus avec le produit;
- (c) les feuillets d'essai et les partitions musicales;
- (d) les horaires, les listes de prix, les annuaires, les programmes de spectacles, les calendriers, les annuaires scolaires, etc.;
- (e) les publications à usage interne, comme les règlements et les rapports d'une entreprise;
- (f) les livres avec feuilles en blanc (registres, agendas, etc.) et les albums à colorier;
- (g) les journaux et les revues;
- (h) les publications des administrations publiques, les cartes et les graphiques.

Généralités

Les **éditeurs de livres** doivent répondre à **toutes les questions**. Les **diffuseurs exclusifs de livres** doivent suivre les indications sur les questions à omettre. Si la réponse à une question particulière est zéro, veuillez l'indiquer par un «0» dans la case appropriée.

Si vous ne pouvez pas fournir de chiffres exacts, veuillez donner des estimations et l'indiquer dans la marge.

Les **éditeurs** doivent indiquer les ventes de leurs propres ouvrages (édités seuls ou en collaboration) sous cette désignation. Les **diffuseurs exclusifs** doivent indiquer leurs ventes dans les colonnes «diffusion exclusive» et/ou «total». Les éditeurs faisant fonction de diffuseurs exclusifs doivent indiquer leurs ventes de diffusion dans les colonnes «diffusion exclusive» et les ajouter aux ventes de leurs propres ouvrages dans les colonnes «total».

Question 4 - page 1

Le pays où se trouvent les **intérêts majoritaires** désigne le pays où est située la première société mère. Lorsque cette société est contrôlée par une société située dans un pays différent, les intérêts majoritaires sont attribués au pays où se trouve la société qui est le propriétaire ultime.

Questions 5a, 5b, 5c et 5d - page 2 et page 3

Ouvrage. Ouvrage qui est destiné à la vente sous forme d'imprimé, de CD-ROM, de bande audio, de service en direct, de livres électroniques ou autres.

Propres ouvrages. Ouvrages qu'a édités au Canada, seul ou en collaboration, l'éditeur qui en détient les droits canadiens. Les ouvrages qui sont édités ou réimprimés à

l'extérieur du Canada mais vendus au Canada ne sont pas déclarés à la question 5a, b et c, et doivent être déclarés à titre de ventes de diffusion exclusive. Si un même ouvrage est produit sous une autre forme, considérez-le distinctement.

Lorsqu'un ouvrage est édité **en plusieurs volumes** et qu'il est vendu comme un ensemble, déclarez l'ensemble. Si les volumes sont vendus séparément, considérez chacun d'eux distinctement.

Lorsqu'un ouvrage est un **ensemble multimédia** dont les éléments ne sont pas vendus séparément, déclarez l'ensemble comme un ouvrage sous sa forme principale. Si les éléments sont vendus séparément, considérez chacun d'eux distinctement.

Coéditions. Si deux ou plusieurs éditeurs assument les responsabilités financières de la production d'un ouvrage, chacun doit le déclarer.

Ouvrages édités. Ouvrages édités au Canada par votre entreprise, seule ou en collaboration, durant l'année financière considérée. **Ne comptez pas** les ouvrages édités par l'entreprise pour laquelle vous servez de diffuseur. Comptez un nouvel ouvrage **une seule fois**, sans égard au nombre de tirages durant l'année financière considérée. La définition englobe les ouvrages **réédités** après avoir été modifiés.

Ouvrages réimprimés. Ouvrages réimprimés au Canada sous la même forme et ne comportant aucun changement. Il ne s'agit pas d'ajouts au catalogue, à moins d'avoir été auparavant déclarés comme des ouvrages épuisés. Lorsqu'il y a eu plusieurs réimpressions durant l'année, comptez-en seulement une. Ne déclarez pas la réimpression d'un ouvrage édité durant la même année.

Propres ouvrages inscrits au catalogue. Ouvrages édités au Canada par votre entreprise durant l'année financière considérée et les années antérieures. Il peut s'agir d'ouvrages en réserve, en réimpression ou pour lesquels on s'engage à exécuter les commandes dans les six mois. Si l'ouvrage n'est plus en réserve et qu'il n'est pas censé être réimprimé, considérez-le comme un ouvrage épuisé. Excluez les ouvrages édités par l'entreprise pour laquelle vous servez de diffuseur exclusif.

Nombre d'unités vendues. Nombre de livres vendus au Canada pendant l'exercice visé. Les propres ouvrages de l'éditeur doivent être déclarés séparément des ouvrages vendus à titre de diffuseur exclusif.

Originaux à reproduire. Comptez-les parmi les «ouvrages imprimés».

Catégorie commerciale. L'un des six marchés visés pour les ouvrages.

• **Manuels scolaires** - Ouvrages pédagogiques destinés avant tout aux étudiants et aux enseignants des niveaux :

- **primaire et secondaire;**
- **postsecondaire (collège et université).**

• **Livres pour la jeunesse** - Ouvrages destinés aux jeunes et aux adolescents (jusqu'à 14 ans) et englobant les livres d'images et les textes non conçus principalement comme des ouvrages scolaires, mais à l'exclusion des cahiers à colorier.

• **Littérature générale** - Ouvrages destinés au grand public et englobant :

- **le format de poche** : petit format offert à prix modique;
- **l'ouvrage à couverture souple** : offert sous couverture mince et en dimensions variées;
- **l'ouvrage à couverture rigide** : relié sous carton fort ou autre reliure de luxe (cuir, coffret, etc.).

Ouvrages de référence - Ouvrages destinés à un public varié, tels que dictionnaires, encyclopédies, thésaurus, livres pratiques, manuels d'instruction religieuse du dimanche, guides de voyage et atlas.

Ouvrages professionnels et techniques - Ouvrages de référence destinés à des groupes précis (comptables, avocats, électriciens, etc.).

Ouvrages savants - Ouvrages qui s'adressent au milieu universitaire et qui sont édités d'habitude par les presses universitaires, les instituts de recherche et les sociétés savantes.

Citoyenneté

Ouvrage d'auteur canadien. Ouvrage dont l'auteur (ou le directeur dans le cas d'anthologies ou de collections) est citoyen canadien ou immigrant reçu.

Pour les **ouvrages adaptés ou traduits**, indiquez la citoyenneté de l'**auteur premier** de l'ouvrage et non celle de l'adaptateur ou du traducteur.

Pour les ouvrages d'une **collection en plusieurs volumes**, indiquez la citoyenneté de l'auteur de l'ouvrage et non celle du directeur de la collection.

Lorsqu'un ouvrage compte **plusieurs auteurs**, indiquez que l'auteur est de citoyenneté canadienne si au moins un des auteurs (ou directeurs) est citoyen canadien ou immigrant reçu, et qu'ils ont fait un apport substantiel à l'ouvrage (au moins la moitié du contenu).

Question 10 - Catégorie de client - page 6

Concerne seulement les **ventes au Canada**. Indiquez le client à qui votre entreprise vend les ouvrages et non les acheteurs ultérieurs.

Les entrepôts-clubs et les magasins de rabais vendent au détail surtout des produits alimentaires et produits non alimentaires divers, normalement en grand format.

Les magasins à rayons multiples vendent au détail une gamme variée de produits, chaque ligne de produits constituant un rayon distinct à l'intérieur du magasin.

Les librairies à succursales multiples sont des détaillants de livres ayant des points de vente dans la plupart des grandes villes du Canada et elles comprennent les magasins-entrepôts.

Les détaillants sur Internet comprennent tous les sites Web, mais déclarez les ventes faites à partir des propres sites Web des éditeurs à la catégorie **Grand public**.

Les autres librairies indépendantes ont un ou plusieurs points de vente dans une région géographique restreinte (ville, province). Même si la plupart de ces librairies ne sont pas des magasins-entrepôts, cette catégorie comprend également les magasins-entrepôts qui ne sont pas des librairies à succursales multiples.

La catégorie **Grand public** comprend les livres que vendent les éditeurs par la poste, à domicile (porte à porte, présentations à domicile), dans les centres commerciaux (kiosques), en milieu de travail, dans les foires scolaires, sur les propres sites Web de l'éditeur, etc. Les livres sont vendus directement au lecteur, non dans un contexte de revente.

Question 12 - Droits - page 6

On entend par **droits** le droit de traduire ou de coéditer un livre, puis de le distribuer, ainsi que les droits suivants: les droits versés par un territoire de même langue, les droits sur les éditions brochées, les licences de réimpression, les droits forfaitaires sur des périodiques, les droits sur des condensés et des adaptations, des œuvres dramatiques et œuvres documentaires (cinéma, théâtre, radio, etc.), le merchandising, les clubs de livres, les anthologies et citations, les feuillets, les reproductions mécaniques et reprographiques, les ouvrages électroniques, les récitations publiques, les enregistrements sonores, les enregistrements vidéo et les ouvrages pour aveugles et pour personnes incapables de lire les imprimés.

Question 13 - L'aide financière non remboursable - page 6

L'aide financière non remboursable doit être déclarée selon la provenance de la subvention. Indiquez les montants **octroyés** durant l'année financière considérée.

Question 14 - Recettes - page 7

Indiquez les recettes découlant de **toutes** les activités de cette unité commerciale dans les cases blanches dans la colonne à gauche.

- Les entreprises engagées seulement dans l'édition et la diffusion exclusive de livres doivent compléter seulement les cases blanches.
- Les entreprises qui ont des recettes de d'autres activités (p.ex., édition de périodiques, vente au détail de livres, etc.) doivent aussi déclarer la portion de leurs recettes qui est attribuable seulement à l'édition et à la diffusion exclusive de livres dans les cases ombragées de couleur verte.

Questions 15 et 16 - Coût des ouvrages vendus et frais d'exploitation - page 7, 8 et 9

Les nombreux détails requis dans ces questions aideront à identifier les interactions avec les autres secteurs de l'économie. Pour mieux identifier ces interactions, vous devez :

- Consolider et indiquer certains items particuliers de dépenses aux lignes 12 à 17 (p.ex., indiquez le total des dépenses de votre entreprise reliées au téléphone à la ligne 13(b), « téléphone et autres frais de télécommunications »).
- N'assignez aucun des items de dépenses inscrits aux lignes 12 à 17 (téléphone, location, etc.) à des sections individuelles de coûts aux lignes 8 à 11.
- Veuillez indiquer les autres items seulement une fois dans les cases appropriées.

Aux pages 8 et 9, rapportez les données pour **toutes** les activités de cette unité commerciale dans les cases blanches dans les colonnes à gauche.

- Les entreprises engagées seulement dans l'édition et la diffusion exclusive de livres doivent compléter seulement les cases blanches.
- Les entreprises engagées dans d'autres activités (p.ex., édition de périodiques, vente au détail de livres, etc.) doivent aussi déclarer la portion des recettes, des dépenses et des profits qui est attribuable **seulement** à l'édition et à la diffusion exclusive de livres dans les cases ombragées de couleur verte.

Main-d'oeuvre : indiquez la portion des salaires et des traitements, des avantages sociaux des employés qui est assignée à chaque section de coûts.

Achat de services : pour ces items, veuillez indiquer seulement les dépenses des services achetés de d'autres entreprises ou de particuliers qui ne sont pas des employés de votre entreprise (c'est-à-dire, excluez les services produits par cette unité commerciale).

Frais d'exploitation

Frais d'édition, de conception et de production : la partie amortie des coûts d'édition, de conception et de production doit être rapportée au poste « coût des ouvrages vendus » (question 15) et la portion imputée aux dépenses doit être déclarée ici. Excluez les achats de droits qui sont imputés aux dépenses et veuillez les indiquer à la ligne 4, « coût des droits achetés ».

Marketing, ventes, promotion et publicité : totalité des frais versés aux agences de publicité, honoraires des rédacteurs à la pige, frais pour les catalogues, réclames postales, exemplaires gratuits, kiosques, foires du livre, rémunération des vendeurs, commissions et autres dépenses similaires.

Frais d'occupation : si certains frais d'occupation sont normalement assignés par section de coûts, veuillez indiquer le total de l'entreprise seulement une fois aux lignes 12(a) à 12(g) et exclure les frais d'occupation des autres sous-totaux des sections de coûts. Indiquez l'intérêt sur une hypothèque à 12(g), « tous les autres frais liés à l'occupation ».

Téléphone et autres frais de télécommunications : indiquez les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire ou de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images, et les frais d'accès à Internet.

Paiements à un bureau de placement ou à un service de location du personnel : indiquez la rémunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire d'une agence et les frais de services de recherche de personnel.

Dépenses d'automobile : indiquez la location et la location à bail de véhicules et les frais de carburant. Excluez les assurances (à moins qu'elles fassent partie du contrat de location et de location à bail) et déclarez-les à la ligne 13(k), « primes d'assurance ». De plus, excluez la location de véhicules avec chauffeur et déclarez ces coûts avec les fonctions associées.

Amortissement : frais liés à l'amortissement des bâtiments et du matériel imputables aux revenus de l'année financière considérée. Indiquez aussi l'amortissement des améliorations locatives. L'amortissement des stocks doit être déclaré à la question 15.

Intérêts et frais bancaires (avant les subventions pour l'intérêt sur les emprunts, qui doivent être déclarées à la question 13) : Comprend l'intérêt sur les prêts, les effets à payer (sauf l'intérêt sur les hypothèques immobilières qui doit figurer à la ligne 12(g) «tous les autres frais liés à l'occupation»)

Question 17 - Livres retournés - page 10

Indiquez le montant net des ventes et le nombre total de livres retournés durant l'année financière. Si les données exactes ne sont pas disponibles, veuillez donner des estimations.

Question 18 - Emploi - page 10

L'employé désigne toute personne qui est rémunérée pour les services rendus ou pour un congé payé et pour laquelle vous devez, en tant qu'employeur, remplir une déclaration T4. **L'employé à temps plein** travaille au moins 30 heures par semaine et **l'employé à temps partiel** travaille moins de 30 heures par semaine. **Les employés contractuels** sont des consultants, des pigistes ou autres individus qui sont engagés uniquement pour la durée d'un projet particulier ou pour une période déterminée. Les travailleurs temporaires engagés par l'intermédiaire d'une agence de placement ne doivent pas figurer à cette question.

Question 19 - Opérations internationales - page 11

Indiquez les paiements et les recettes internationales reliés seulement à vos activités d'éditeurs et de diffuseurs exclusifs de livres. Les importations et les exportations de marchandises ne devraient pas être incluses ici; les exportations devraient être incluses à la question 9b, **Ventes à l'exportation**.

Question 21 - Année d'entrée en activité - page 12

Indiquez l'année où l'organisation est entrée en activité comme éditeur de livres ou diffuseur exclusif au Canada. Cette date pourrait être antérieure à l'année de constitution en personne morale. Si l'organisation a fait l'objet d'une fusion, donnez l'année d'entrée en activité de l'organisation la plus ancienne.